

CENTRE VACCINATION COVID-19



Communiqué de presse

Campagne de vaccination
contre la Covid -19

tallard

Organisation et de gestion de la campagne de vaccination contre la Covid-19 dans les Hautes-Alpes

Le 17 janvier 2021, Mme la Préfète des Hautes-Alpes a indiqué et précisé aux Maires du département des Hautes-Alpes, les modalités d'organisation et de gestion de la campagne de vaccination contre la Covid-19, avec notamment l'ouverture, à compter du 18 janvier 2021, de 4 centres de vaccination..

La stratégie de vaccination

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement a initié une campagne de vaccination qui a été ouverte en priorité aux personnes les plus vulnérables (résidents des EHPAD ou des unités de soins de longue durée - USLD , ...) ainsi qu'aux personnels soignants de 50 ans et plus.

Le Premier Ministre a annoncé le 7 janvier dernier, l'élargissement de cette campagne aux personnes âgées de plus de 75 ans mais aussi, dernièrement, à toutes les personnes, quel que soit leur âge, qui ont des pathologies sévères (cancer en cours de traitement par chimiothérapie, insuffisance rénale, transplantation d'organes, trisomie 21, maladies rares).

Déclinaison de la campagne de vaccination dans les Hautes-Alpes

Les premières vaccinations en faveur des EHPAD et des soignants ont débuté le 6 janvier. Pour les personnes âgées de plus de 75 ans ou présentant des pathologies sévères (Ref. supra) quatre centres de vaccination sont ouverts sur le département des Hautes-Alpes, à compter du le 18 janvier 2021:

- Salle du Prorel à Briançon,
- Centre hospitalier d'Embrun,
- CMCL de Gap
- Centre hospitalier Buëch-Dévoluy de Laragne-Montéglin.

Comment prendre rendez-vous ?

L'ensemble des centres de vaccinations est répertorié sur le site internet [Santé.fr](https://www.santefr.fr) et l'on peut ainsi prendre directement rendez-vous en ligne. Il est aussi possible d'utiliser l'application ou le site Internet de la plateforme [Doctolib](https://www.doctolib.fr) qui est l'une des 3 plateformes agréées par l'État et celle retenue dans le département. Pour les personnes ne pouvant utiliser ces outils, le Gouvernement a mis en place un numéro vert national : le [0800 009 110](tel:0800009110). Un numéro régional est également disponible : le [0800 73 00 87](tel:0800730087).

Il est inutile de se rendre directement dans l'un des centres de vaccination du département.

Lors de chaque prise de rendez-vous, un second sera automatiquement proposé pour le rappel sous les 28 jours. Les stocks seront constitués pour garantir cette deuxième injection.

Des premières informations remontées, les créneaux proposés ont été pris d'assaut dans les Hautes-Alpes comme partout en France.

Comment se déroule la vaccination ?

Au centre de vaccination, grâce à la forte mobilisation des médecins et infirmiers libéraux et hospitaliers, un soignant, posera quelques questions ou fera remplir à la personne un questionnaire simple visant à vérifier qu'elle peut être vaccinée normalement : avez-vous eu le COVID au cours des 3 derniers mois, avez-vous été vacciné contre la grippe ces 3 dernières semaines, souffrez-vous d'allergies graves, avez-vous de la fièvre ou d'autres symptômes, avez-vous été en contact avec un cluster très récemment, etc ?

Ensuite, la personne se fera vacciner directement par un infirmier. Il s'agit d'une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins.

Puis, elle sera invitée à rester 15 minutes sur place pour surveillance post vaccinale, par mesure de sécurité.

Le vaccin ne protège pas de la contagion

En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais la réduction de la contagiosité est incertaine.

C'est pour cela qu'il est recommandé de poursuivre le respect des gestes barrières, même lorsque l'on est vacciné.